



FONDATION OPALE

PLAN DE PROTECTION POUR L'OUVERTURE DES EXPOSITIONS DU 14 JUIN 2020

Mesures d'hygiène

- Des distributeurs de solution hydroalcoolique se trouvent à chaque entrée du Centre d'art et du restaurant. Les lavabos sont réapprovisionnés avec du savon et des serviettes en papier jetables.
- Un programme de nettoyage à fréquence augmentée a lieu. Les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées régulièrement : boutons d'ascenseur, poignées de portes, rampes d'escalier, machines de paiement.
- Comptoir d'accueil et boutique :
 - Les visiteurs sont priés de privilégier le paiement par carte bancaire, si possible sans contact, ou l'application de paiement mobile TWINT, plutôt que l'argent liquide.
 - Les exemplaires de consultation sont retirés ; les visiteurs sont priés de ne toucher les produits de la boutique que lorsqu'ils comptent procéder à leur achat, et d'emporter les flyers du présentoir qu'ils ont touchés.
- Une application de soutien à la visite, SMARTIFY, est disponible gratuitement sur les propres smartphones du public en français, anglais et allemand.
- Sur demande, des masques à usage unique sont remis à l'accueil (1 par visiteur)

Distanciation physique

- Comptoir d'accueil et caisse : une distance de 2 mètres est requise entre les visiteurs (marquage au sol) et des panneaux en plexiglas séparent le public du personnel du Centre d'art.
- Pour les éviter les attroupements, un marquage au sol est visible tous les 2 mètres aux endroits où les personnes affluent (accueil, toilettes, vestiaires).
- La visite de l'exposition RESONANCES se fait selon un itinéraire défini, à sens unique.
- Dans les espaces d'exposition, le nombre de visiteurs est limité à une personne par 10 m² (valable pour tous, enfants et personnel compris), soit 35 personnes à l'étage supérieur et 45 personnes à l'étage inférieur. Pour les visites de groupe, les coordonnées de l'organisateur sont requises (nom et numéro de téléphone).
- Distance physique dans les salles : il est demandé aux visiteurs d'assurer une distance de 2 mètres entre chaque personne, sauf entre les membres d'une même famille et entre enfants. Si cela n'est pas possible au sein d'un groupe, les coordonnées de l'organisateur du groupe sont requises (nom et numéro de téléphone). En cas de non-respect de ces règles, le personnel de la fondation est habilité à intervenir.

Personnel de la fondation

- Si possible, assurer la distance de 2 mètres entre collaborateurs, les réunions internes sont possibles dans des locaux qui comptent 4 m² par personne et avec une distance de 2 mètres entre les personnes.
- Éviter les poignées de main et les bises.
- Tout collaborateur présentant des symptômes de maladie est renvoyé à son domicile, suit les consignes de l'OFSP en matière d'auto-isolément et se fait tester.
- Le port de gants chirurgicaux/masque facial n'est recommandé que dans des situations de rapprochement entre les collaborateurs. Par exemple lorsqu'il faut manipuler des objets à plusieurs.
- Le personnel est formé et informé des mesures de sécurité, il les applique et les fait appliquer au public.

Lens, le 11 juin 2020

Gautier Chiarini, directeur